

Titre de la session : Révision de l'Accord de Partenariat de Cotonou (APC) : Vers un partenariat entre l'UE et les pays ACP après 2020 : quelles priorités et quel rôle pour les OSC et les AL ?

Objectif(s) :

- Identifier les objectifs et les priorités de l'agenda post-2020
- Identifier les principaux défis et opportunités concernant le rôle des OSC et AL qu'un futur partenariat devrait permettre d'aborder, en tenant compte de l'évolution du contexte
- Faire le point sur le partenariat ACP-UE actuel à travers la présentation d'études de cas et d'exemples concernant les OSC et les AL. Identifier les approches qui ont bien fonctionné et devraient être poursuivies, ainsi que celles qui n'ont pas bien fonctionné et devraient être abandonnées.

Contexte :

L'Accord de partenariat de Cotonou (APC) reconnaît explicitement le rôle clé joué par des acteurs tels que les organisations de la société civile (OSC), les autorités locales (AL), le secteur privé et les parlements dans le processus de développement depuis 2000. Les pays ACP et l'Union européenne se sont juridiquement engagés à faire participer les OSC, les AL et le secteur privé à toutes les phases du processus de coopération et à dégager des fonds en vue du renforcement de leurs capacités en tant que partenaires de la coopération au développement.

La révision de l'APC est l'occasion d'examiner les nouveaux défis et opportunités s'avérant importants pour les parties prenantes au FPD. Outre la consultation publique sur l'APC menée en octobre 2015, la Communauté européenne a entrepris une évaluation sur l'accord, tel qu'il se présente actuellement, qui sera publiée en mars 2016. Elle sera suivie d'une étude d'impact concernant l'avenir de l'accord. Enfin, d'ici la fin de l'année, les États membres de l'UE lanceront des négociations sur la configuration future de l'accord. Les négociations avec les pays ACP devraient débuter courant 2017.

Par conséquent, la réunion du FPD de 2016 sera l'occasion d'aborder des aspects clés de cet accord de partenariat et d'entendre le point de vue de parties prenantes concernant la manière dont l'APC révisé pourrait soutenir de manière optimale leurs efforts dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement communs.

Résultats attendus :

- Reprise des messages et recommandations clés des OSC et des AL par l'UE et le secrétariat ACP pour alimenter le processus de réflexion post-2020
- Reconnaissance des OSC et des AL en tant qu'acteurs clés du processus de réflexion post-Cotonou et identification d'espaces de dialogue politique au niveau de l'UE et des pays ACP
- Inclusion des nouvelles idées et recommandations dans les travaux en cours du FPD

Méthodologie :

Session de 3h15 avec deux tables rondes (30 mn de pause et 15 mn de conclusion)

Modérateur : Jan Orbie, Directeur du Centre d'Etude européennes, Université de Ghent

Orateurs :

- S.E Patrick I. Gomes, Secrétaire général du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)
- Koen Doens, Responsable du groupe de travail sur l'Accord de Cotonou, Directeur de la coordination du développement - Afrique orientale et australe, DG DEVCO
- Robert Hessel van Dijk, Chef d'équipe, Coopération européenne au développement, Ministère des affaires étrangères, Pays Bas
- Kristin de Peyron, Chef de Division, Pan-Afrique, EEAS

I. Panel introductif (1 heure)

- Discours d'introduction des orateurs sur les perspectives de l'Accord de partenariat de Cotonou après 2020 abordant les points suivants :
 - Quel est l'état d'avancement des négociations ? (calendrier, contenu, problèmes, etc.)
 - Quels sont les scénarios post-APC envisagés par l'UE et quel type d'impact ces scénarios pourraient-ils avoir sur l'avenir de la politique de développement ? (coopération internationale)
 - Quelle est la vision post-APC du point de vue du groupe des États ACP ?
 - Quel type de participation est envisagé pour les OSC et les AL tout au long du processus et quel serait leur rôle dans le futur accord ?

Pause café

II. Panel d'experts et débat en plénière (1 heure)

À l'issue du débat, le modérateur posera des questions sur les objectifs de la session. Tous les experts seront invités à formuler un bref commentaire.

Experts des OSC/AL :

- Anne-Cécile Coly, Membre de la commission de suivi ACP-UE du Comité économique et social européen, Membre de l'*Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal* (UNSAS)
- Jean-Pierre Elong Mbassi, Secrétaire général de CGLU-Afrique
- Gina Wharton, conseillère en plaidoyer, Réseau européen de la fédération internationale pour la planification familiale / Groupe de travail sur l'Accord de Cotonou de CONCORD
- Brenda King, Directrice générale d'African and Caribbean Diversity, Membre du groupe employeurs du Comité économique et social européen
- Frédéric Vallier, Secretary General, CEMR

Thèmes proposés :

Trois séries de questions à poser par le modérateur :

1. Priorités d'un nouveau partenariat

L'Accord de partenariat de Cotonou actuel est un accord à part entière dont certains principes et dispositions pourraient demeurer valables pour l'élaboration du nouvel accord, tandis que d'autres pourraient être modifiés. Par conséquent, il pourrait s'avérer important de ne pas faire table rase de l'accord actuel lors de l'élaboration du contenu d'un nouvel accord, mais d'en préserver les éléments clés tout en les adaptant au nouveau contexte géographique et historique, ainsi qu'aux politiques de développement mondiales (p. ex. Agenda 2030).

- Quelles sont les priorités futures ? Quels éléments de l'actuel partenariat méritent d'être conservés et quels aspects devraient être modifiés ?
- Quels sont les principaux défis et opportunités des OSC et des AL qu'un partenariat devrait permettre d'aborder ?

2. Futurs éléments du partenariat

La configuration future du partenariat doit prendre en compte un certain nombre d'éléments importants qui permettront d'atteindre des résultats réalistes, notamment : un cadre institutionnel renouvelé, une approche plus flexible adaptée aux différents besoins régionaux, la possibilité d'inclure le Fonds européen de développement dans le budget de l'UE et les répercussions de l'approche fondée sur la différenciation.

- Quel type de partenariat après 2020 ? (p. ex. cadre institutionnel, régionalisation, budgétisation, différenciation, etc.)

3. Poursuite des débats si le temps le permet ou clôture par le modérateur - transition vers la session sur l'environnement porteur organisée le mardi :

L'Union européenne a renforcé le soutien qu'elle apporte aux OSC et AL dans le cadre de sa politique de développement. Le nouveau partenariat exigera une participation active à tous les niveaux et dans différents domaines (décideurs, organismes de surveillance, organes de mise en œuvre, etc.). Comment garantir une approche inclusive et une mise en œuvre effective ?

- Comment intégrer dans le futur partenariat une approche multi-parties prenantes renforcée allant au-delà des relations intergouvernementales ? Quel type d'outil devrait être développé après 2020 pour garantir l'inclusion des OSC et des AL ?

III. Questions des participants aux experts (30 minutes)

IV. Clôture (15 Minutes)